

## Développement économique et urbanistique de la ville de Gland et projet d'implantation de l'enseigne McDonald's

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers

Relayé par les médias locaux, le projet d'implantation d'un McDonald's à Gland fait débat au sein de la population. Au-delà de toutes questions partisans, qu'elles soient sanitaires, écologiques ou idéologiques, le projet soulève des questions concrètes.

Gland cherche à définir une cohérence économique et urbanistique globale, notamment par une promotion plus active de ses avantages et la création d'un véritable centre géographique. Dans un but d'information et de clarification par rapports aux nombreux éléments lus et entendus, comment la Municipalité anticipe-t-elle les incidences engendrées par ce projet en termes de trafic, d'éclairage et de gestion des déchets avec le problème du littering ?

De manière plus précise :

- L'étude de trafic réalisée par McDonald's a-t-elle été réalisée de manière indépendante puis étudiée par la Municipalité ?
- Quel est l'étendue du périmètre de l'étude et la période d'observation ?
- Comment a-t-elle intégré les éléments tels que le futur trafic généré par le développement du quartier de la Combaz et de Swissquote ainsi que les variations horaires du trafic ?

La mise à l'enquête comporte l'élévation d'une enseigne. A l'heure des expériences pilotes sans éclairage public, telles que « la nuit est belle » à laquelle Gland a participé en septembre 2019, il convient d'étudier l'impact de tels dispositifs.

- Quelle hauteur aura l'enseigne et quel règlement s'applique à cette enseigne lumineuse en particulier en termes d'esthétique, d'émission de lumière et de proportionnalité par rapport aux autres commerçants ?

Finalement, la ville s'engage depuis de nombreuses années contre le littering. Au vu de la nature des activités prévues (par ex. take away en emballages à usage unique) :

- Comment la Municipalité envisage-t-elle cette problématique au niveau du territoire communal (poubelles, espaces publics et espaces verts, forêts, etc.) ?

Que l'on soit pour ou contre cette nouvelle enseigne, les réponses aux questions susmentionnées permettront d'apporter quelques éclaircissements aux nombreux débats.

En vous remerciant par avance.

Pascal Chollet

